

SUJET 10 - COORDINATION AVEC LES AGENCES EXTERNES

Établir les procédures et politiques appropriées pour coordonner les activités de continuité et de restauration avec les agences externes (locales, régionales, nationales, premiers répondants, armée, etc.) tout en assurant la conformité aux lois et règlements qui s'appliquent.

A. LE RÔLE DU PROFESSIONNEL EST DE :

- A.1 Identifier et définir les procédures de gestion des urgences dans l'organisation.
- A.2 Coordonner la gestion des urgences avec les agences externes.
- A.3 Maintenir une connaissance des lois et règlements pour soutenir la gestion des urgences.

B. LE PROFESSIONNEL DEVRAIT DÉMONTRER DES CONNAISSANCES PRATIQUES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- B.1 Identifier et définir les procédures de gestion des urgences dans l'organisation.
 - B.1.a Identifier les agences externes pertinentes y compris leurs rôles et responsabilités.
 - B.1.b Développer et documenter les rôles d'intervention et les procédures d'escalade (internes et externes) pour soutenir le processus de gestion des urgences.
 - B.1.c Inclure les exigences légales et réglementaires qui s'appliquent.
- B.2 Coordonner la gestion des urgences avec les agences externes.
 - B.2.a Identifier les représentants des agences externes et établir un dialogue ouvert avec eux.
 - B.2.b Identifier les objectifs du programme de gestion des urgences et les aligner aux processus particuliers des agences externes.
 - B.2.c Aider à l'élaboration des exigences en matière d'exercices des agences externes le cas échéant.
 - B.2.d Coordonner et réaliser les exercices
 - Participer aux exercices externes lorsqu'applicable.
 - Inviter les agences externes à participer aux exercices dans l'organisation lorsque possible.
 - B.2.e Rendre compte des résultats des exercices
 - Identifier et documenter les plans d'actions internes.
 - Mettre à jour les plans de rétablissement internes le cas échéant.

- Communiquer les résultats préliminaires et finaux avec les gestionnaires internes.
- B.3 Maintenir une connaissance des lois et règlements pour soutenir la gestion des urgences.
 - B.3.a Collecter/identifier les sources d'information sur les lois et règlements (relève après sinistre, nettoyage environnemental, reprise des activités, etc.) et déterminer leurs impacts sur l'organisation ou l'industrie.
 - B.3.b Identifier les exigences réglementaires de l'industrie à laquelle l'organisation appartient.
 - B.3.c Mettre à jour les plans internes au besoin.
 - B.3.d Communiquer l'information aux gestionnaires et membres des équipes concernés.